

**N°18-06-087**

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 27 juin à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 15 juin 2018.

**Présents :**

Mesdames POURCHEL I. ; CARVALHO H. ; PIRET R. ; POULAIN P. ; DE JONGHE N. ; DELRUE J. ; DEGREMONT F. ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. ; BEAUBOIS B. ; LEMAIRE C.  
Messieurs DEVIGNE A. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. ; GARDIN J. (reçoit pouvoir de G. DELATTRE) ; COLIN O. ; FRANQUE G.A. ; SENECAT D. ; CRENLEUX L. ; DELATTRE J. ; SAGNIER F. ; CROQUELOIS J.M. ; CHARLEMAGNE V. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; MAGERE M. (reçoit pouvoir de D. MONFAIT) ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; DENUNCQ R. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELANNOY J. (reçoit pouvoir d'E. BOIN) ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G. ;

**Absents excusés :**

Madame BOIN E. (donne pouvoir à J. DELANNOY)  
Messieurs PRUVOST M. ; DUWAT A. ; LHEUREUX M. ; BRUGGEMAN M. ; MONFAIT D. (donne pouvoir à M. MAGERE) ; DELATTRE G. (donne pouvoir à J. GARDIN) ; BEE D.

**Absents :**

Madame FOURNIER A.  
Messieurs DUFOUR O. ; WALLET B. ; GALLET J.M.

Monsieur Maurice MAGERE est élu secrétaire.

**OBJET : PROGRAMME LEADER – SPORTS DE NATURE SUR LE TERRITOIRE DE LA CCPL  
– ORGANISATION DE LA MAXI VERTE – DEMANDE DE FINANCEMENT**

**Rapporteur : Christian LEROY**

LEADER est un acronyme pour "Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale". Proposé par l'Union européenne, le programme Leader est porté par le Conseil Régional des Hauts de France et se décline par un conventionnement à l'échelle du Pays de Saint-Omer via le Syndicat Mixte Lys Audomarois et animé par l'Agence d'urbanisme.

**CONSTAT**

Le Pays de Lumbres bénéficie de nombreux supports incontestablement favorables au développement d'activités sportives et de loisirs : une richesse et une diversité du patrimoine bâti reconnue, une forte variation des paysages, une variation des dénivelés et une spécificité hydrographique. Fort de ce contexte favorable, le Pays de Lumbres a développé une offre en équipements, itinéraires, événementiels, ... dédiée aux sports de nature et de bien-être. Il convient toutefois de qualifier, organiser, professionnaliser, encadrer, voire renforcer la filière. C'est pourquoi cette thématique constitue un axe majeur de la stratégie de développement touristique.

## OBJECTIFS

- OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS
  - Développer une offre touristique identitaire, intégrant les 3 catégories de disciplines identifiées dans les sports de nature et du bien-être, soit les activités terrestres, nautiques et aériennes
  - Renforcer les « portes d'entrées touristiques » aux identités distinctes, lisibles et visibles, et ainsi éviter la dispersion des activités
  - Répondre à une demande croissante
  - Encourager les pratiques physiques et sportives de pleine nature régulières
  - Structuration de la filière, permettant d'élargir les catégories de clientèles accueillies
  
- RÉSULTATS ATTENDUS
  - Augmentation de l'offre touristique identitaire
  - Augmentation du nombre d'infrastructures et d'équipements de sports de nature
  - Création d'entreprises et d'emplois
  - Augmentation du nombre de touristes et d'usagers
  
- PLAN DE FINANCEMENT

	DEPENSES HT		RECETTES	%
Organisation de la maxi verte	19 591,15 €	FEADER	5 000,00 €	25,5
		Autofinancement	14 591,15 €	74,5
<b>TOTAL</b>	<b>19 591,15 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>19 591,15 €</b>	<b>100</b>

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** :

- De valider le plan de financement proposé
- D'autoriser le Président à solliciter les financements LEADER

Pour extrait conforme.

Le Président,

